



Règlement - Engagement des participants

1- **Samedi 1^{er} juin 2024**, le Marathon Photo de PLOEMEUR est organisé par l'Atelier de Création Numérique (= section photo numérique de l'Amicale Laïque de Ploemeur - 56270). Il est ouvert à toute personne, qui réalisera trois photos avec un Appareil Photo Numérique (5 mégapixels minimum = smartphone, réflex, compact ou hybride), et qui seront remises à l'organisateur.

2- **Lieu** de rendez-vous : Centre Culturel PASSE OUEST rue de Kervam 56270 PLOEMEUR

3- **Programme** du Marathon Photo de PLOEMEUR, le 1^{er} juin 2024

9h00 - 9h30	Accueil des participants. Validation du dossier d'inscription.
9h30 - 13h30	Annnonce des Thèmes 1 & 2 - Les équipes remettent leurs 2 photos au lieu de rendez-vous avant 13h30
13h30 - 14h00	Pique-nique sur le lieu de rendez-vous.
14h00 - 16h00	Annnonce du Thème 3 - Les équipes remettent leur photo au lieu de rendez-vous avant 16h
16h00 - 17h30	Jugement des photos par le jury- Projection de leurs images aux Marathonien(s) Photo.
17h30 - 18h30	Annnonce des résultats, remise des récompenses et pot de clôture (sur le lieu de rendez-vous)

4- Les participants doivent se préinscrire en équipe (individuel ou binôme) sur le site internet **www.marathon-photo-ploemeur.fr** et valider le paiement des frais de participation. Le nombre d'équipes est limité à 50 équipes.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	Equipe JEUNE	Equipe ADULTE
		1 ou 2 participant(s) Catégorie JEUNE ou 1 participant Catégorie JEUNE + 1 participant Catégorie ADULTE
FRAIS DE PARTICIPATION PAR ÉQUIPE	10 €	
Catégorie JEUNE	= participant de 20 ans et moins, ou étudiant (justificatif à présenter le 1 ^{er} juin 2024)	
Catégorie ADULTE	= participant hors critères de la catégorie JEUNE	

5- Chaque participant s'engage à réaliser lui-même les photographies qu'il remet à l'organisateur. Dans tous les cas, il est considéré par l'organisateur comme l'auteur des images remises. Les retouches sur les photos sont autorisées, avec interdiction de superposer des images ou d'ajouter un élément extérieur à la photographie d'origine.

Les photos numériques sont remises par les participants au format jpeg uniquement sur le lieu de rendez-vous :

- sur un support mémoire de type clé USB ou carte mémoire CompactFlash, SD, miniSD, microSD
- pour les photos issues de smartphone, une connexion filaire sera disponible au lieu de rendez-vous, ou un envoi par e-mail selon les modalités communiquées sur place.

6- Le droit à l'image doit être respecté : sont autorisées les photos avec des personnes non reconnaissables ou des personnes reconnaissables ayant rempli une autorisation de droit à l'image : le photographe remet un exemplaire à la personne photographiée (ou le représentant légal pour les mineurs) et il remet aussi un exemplaire à l'organisation du Marathon Photo de Ploemeur, simultanément au déchargement de sa photo.

Les photos non accompagnées d'un droit à l'image dûment rempli et signé seront refusées.

7- Le jour même, le jury, composé de personnes du monde de la photo ou de la culture, jugera les photos par thème. Les critères de jugement de chaque photo sont le respect du thème, l'originalité, la qualité de la composition. Le jugement terminé, les prix attribués sont annoncés (meilleures photos par thème, meilleures équipes, trophée jeunes). De nombreux lots sont remis aux équipes primées (leur présence est obligatoire pour obtenir le lot).

8- L'organisateur se réserve le droit de supprimer les photographies revêtant un caractère dénaturant l'environnement, pornographique, pédophile, raciste, discriminant, ne respectant pas le droit à l'image ou l'ordre public, ou de tout autre nature. Toute image avec un texte rapporté (exemple : nom de l'auteur) est aussi refusée. L'organisateur se réserve le droit de juger du caractère inapproprié de la photographie. Le participant ne peut pas aller à l'encontre de la décision de l'organisateur en cas de suppression de photos jugées irrecevables.

9- En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Marathon Photo.

10- La participation au Marathon Photo implique l'accord de son auteur (ou de ses représentants légaux s'il est mineur) sur l'utilisation, libre de droit, de ses clichés, par l'organisateur. Les photographes, conformément à l'article L 122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle cèdent leurs droits de reproduction à titre gratuit à l'organisation. La propriété intellectuelle de la photographie reste attachée à son auteur.

11- Le(s) participant(s) déclare(nt) autoriser, à titre gratuit, l'organisateur à exploiter, directement ou indirectement, leur image représentée dans les photographies prises le jour du Marathon Photo par l'organisateur. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de l'utiliser par tous les procédés en tous formats, pour tous supports et modes de diffusion.

12- La participation au Marathon Photo vaut l'acceptation totale du participant aux conditions du règlement.

Fait à PLOEMEUR, le 1^{er} juin 2024

PARTICIPANT 1 **"Lu et approuvé"**

Nom.....

Prénom..... Signature

PARTICIPANT 2 **"Lu et approuvé"**

Nom.....

Prénom..... Signature